



Conseil de l'École de la FGSE
2022-2023
Mardi 23 mai 2023
Résumé du procès-verbal N°62

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de la séance du Conseil de l'École du 23 mars 2023 et de son résumé
3. Communications de la Directrice de l'École
4. Communications des représentant·e·s étudiant·e·s
5. Présentation de la structure du plan d'études du Master en géographie et validation d'une feuille de route
6. Divers

3. Communications de la Directrice de l'École

1) *État d'avancement de la réforme du Bachelor*

Des séances ouvertes à tout·e·s les enseignant·e·s ont été organisées par le Bureau de l'École des GSE. La première s'est articulée autour de la géographie et des sciences humaines et sociales de l'environnement, la deuxième autour des sciences naturelles de l'environnement et de la géographie physique, la troisième se concentrera sur la géologie. L'objectif est de réfléchir aux sous-orientations et de discuter de la continuité vers le Master après le Bachelor tout en améliorant la lisibilité et la cohérence. Les enjeux majeurs portent autour de la géographie physique qui peu à peu tend à être absorbée dans les sciences naturelles et sur la création d'une orientation qui réunirait les sciences humaines et sociales de l'environnement et la géographie.

2) *Anonymisation des examens écrits*

Deux dispositifs seront testés pendant la session d'examens d'été : l'examen sur ordinateur et l'utilisation du numéro d'immatriculation à la place du nom de l'étudiant. Le premier dispositif mobilise un grand nombre de ressources humaines (PAT, ingénieur pédagogique de la FGSE, un·e représentant·e du Centre informatique, plusieurs surveillant·e·s). Le test devra permettre de s'assurer de sa faisabilité à plus large échelle lors des futures sessions d'examens.

4. Communications des représentant·e·s étudiant·e·s

Pas de communication.

5. Présentation de la structure du plan d'études du Master en géographie et validation d'une feuille de route

La dernière auto-évaluation du cursus a eu lieu en 2016-2017. Fin 2018, le plan de développement a été approuvé par la Direction de l'UNIL. En 2019, la réforme sur le Master a été engagée par le comité scientifique. Les discussions n'ayant pas abouti, le coordinateur du Master a demandé l'appui de l'École. Plusieurs séances ont été organisées avec l'aide du CSE (Centre de soutien à l'enseignement).

La réforme doit permettre d'assurer que le Master et le Bachelor de la FGSE forment une suite cohérente. Il s'agit aussi de prendre acte que la nouvelle orientation du Master en sciences de l'environnement absorbe la grande majorité des étudiant·e·s de la sous-orientation géographie physique du Bachelor.

Dans sa forme actuelle, le Master en géographie propose quatre orientations dont une qui accueille à elle seule la moitié des étudiants. Deux des trois autres ne comptent que très peu d'effectifs ; ce qui n'est pas sans conséquence.

Plusieurs tentatives ont été lancées ces dernières années pour augmenter les effectifs, mais avec un succès très relatif. Les séances organisées par l'École avec le CSE et les enseignant·e·s ont abouti à la proposition de deux scénarios : 1) une structure avec deux orientations ; 2) une structure par module avec l'idée de favoriser des parcours pour les



étudiants.

Suite au votre, la seconde proposition a été plébiscitée. Une proposition de structure a été élaborée par le comité scientifique. Elle est présentée ici aux membres du Conseil de l'École.

Le plan d'études proposé est composé de quatre parties : 1) une partie de tronc commun (30 ECTS) ; 2) une partie de modules thématiques (45 ECTS) ; 3) une partie d'enseignements à choix libre (15 ECTS) ; 4) un mémoire (30 ECTS). Dans la partie thématique, chaque étudiant·e·s choisira trois modules de 15 ECTS pour un total de 45 ECTS. Le comité scientifique propose neuf thématiques (modules) à option de 15 ECTS.

Pour la suite du processus, l'École à fixer quelques principes :

- Créer un groupe de travail ad hoc distinct du comité scientifique constitué d'une personne au moins extérieure au master.
- Renforcer la partie tronc commun et réduire la partie thématique ; développer le module Fondements qui devra être assuré par des enseignant·e·s du Master.
- Réduire le nombre de cours.

6. Divers

Pas de divers.

La prochaine séance est agendée au 4 octobre 2023.

La séance est levée à 14H05.

VB / mpg, le 23 juin 2023